

DEPARTEMENT
de la
GIRONDE-MARITIME

MUNICIPALITE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JUILLET 1967 A 20 h 30

VILLE contre
Société Anonyme des

Jugement

Le trente et un juillet mil neuf cent soixante sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 27 juillet 1967.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BROTEAU, OSQUIGUIL, BETOUS, GACHET, REIX, POUGET, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS.

Etaient représentés : M. STIPAL par M. BISCAYE
Mme BIDEAU par M. de LIPKOWSKI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BWARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par jugement du 30 juin 1967, le Tribunal Administratif de BORDEAUX n'a pas prononcé la déchéance de la Société Anonyme des Casinos de ROYAN, demandée par la Ville.

En vue de préserver les droits de la Ville dans cette instance, M. le Député-Maire propose à l'Assemblée Municipale de faire appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le jugement du Tribunal Administratif de BORDEAUX rendu le 30 juin 1967, dans l'instance engagée contre la Société Anonyme des Casinos de ROYAN,

Considérant qu'il convient de préserver les droits de la Ville en faisant appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat,

DECIDE :

- d'interjeter appel, devant le Conseil d'Etat de la décision du Tribunal Administratif de BORDEAUX du 30 juin 1967.

photocopie original
207.744

Acc. le Collège
Acc. le Sire

7079

- de charger le défenseur de la Ville, Me CELICE, avocat au Conseil d'Etat, 59, rue de la Boétie, PARIS, 8e, d'engager cette procédure au nom de la Ville.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



signé: M. MATRAS

VU

LA ROCHELLE, le 22 août 1967

Le Préfet
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général,

signé: illisible

Pour copie conforme

A ROYAN, le 26 AOUT 1967

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,

